

REPLACÉS EN CAS D'ABSENCE

Michel **Simond** propose aux patrons d'établissements un service de remplacement par des professionnels pour une durée de 3 jours minimum. Les postulants au remplacement - 250 anciens débiteurs ou cafetiers - doivent avoir vendu leur affaire depuis moins d'un an et sont affectés en fonction de leur profil professionnel. En 2008, ce service a fourni 5 081 journées de remplacement.